



AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO

RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE- 2^e année

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Mario B. Briggs greffier-trésorier de la susdite municipalité de Montebello :

QUE le sommaire reflétant l'état du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Montebello pour la deuxième année du rôle d'évaluation 2023, 2024 et 2025 est déposé au bureau du greffier-trésorier, sis au 550 rue Notre Dame, Montebello Québec J0V 1L0, en date du 11 septembre 2023.

QUE pour l'exercice financier 2024 du rôle d'évaluation foncière 2023-2024-2025 de la Municipalité de Montebello, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, peut être déposée en tout temps au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle ou au cours de l'exercice suivant, si l'évaluateur n'effectue par cette modification.

QU'une demande de révision doit, sous peine de rejet :

- a) être faite sur le formulaire prescrit au premier alinéa de l'article 263, paragraphe 2^o, de la Loi sur la fiscalité municipale et intitulée "**Demande de révision du rôle d'évaluation foncière**". Le formulaire est disponible à la MRC de Papineau;
- b) être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de Papineau, et ce, conformément à l'article 263.2 de la Loi sur la fiscalité municipale;
- c) être déposée à la MRC de Papineau sise au 266 rue Viger, Papineauville (Québec) J0V 1R0 ou de toute manière autrement prescrite par ledit règlement.

DONNÉ À MONTEBELLO, CE 12^{ième} JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DE L'AN 2023.

Mario Briggs, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Mario Briggs, directeur général et greffier-trésorier à la Municipalité de Montebello, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public sur tout le territoire et en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 12^e jour du mois de septembre 2023 entre 10 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^e jour du mois de septembre 2023.

Mario Briggs
directeur général et greffier-trésorier